

Article 12. Durée et résiliation

Chaque offre de service peut avoir une durée spécifique :

- Sans engagement de durée (durée libre)
- Durée variable avec une première période d'engagement minimum, renouvelable par tacite reconduction sur une durée indéterminée
- Durée déterminée

Le Client est invité à vérifier la durée selon l'offre choisie.

- Pour un abonnement à durée libre : résiliable à tout moment. La prise d'effet intervient à la fin de la période correspondant aux modalités de prélèvement de l'offre, en contactant Le Point :

- par courriel : abo@lepoint.fr
 - par téléphone : 01 44 10 10 00
 - par courrier : Le Point - Service abonnements, CS 50002, 59718 Lille Cedex 9
- Les conditions de résiliation s'articulent en fonction du rythme de prélèvements bancaires :

- prélèvement tous les numéros : la résiliation s'effectuera après le prélèvement du numéro en cours ;
- prélèvement tous les 4 numéros : la résiliation sera effective au terme des 4 numéros payés et devra être demandée avant le vendredi de la semaine du dernier numéro servi pour pouvoir être prise en considération ;
- prélèvement tous les 13 numéros : la résiliation sera effective après la livraison du numéro en cours et le prélèvement s'effectuera uniquement sur les numéros distribués.

- Pour un abonnement à durée déterminée renouvelable par tacite reconduction : résiliable uniquement au terme de la période initiale d'engagement. Si l'abonnement à durée déterminée a été payé par prélèvement automatique, ce dernier se poursuivra par tacite reconduction. Le Client pourra indiquer au Point sa volonté de ne pas renouveler son abonnement en le contactant aux adresses mentionnées ci-dessus. Le Client est informé qu'en cas de résiliation d'un abonnement souscrit à durée déterminée et dont le paiement a été réalisé comptant, ce dernier ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas de décès. Dans ce dernier cas, Le Point procédera au remboursement de l'abonnement au prorata temporis des numéros restants.

- Pour un abonnement à durée libre : résiliable à tout moment. La prise d'effet intervient à la fin de la période correspondant aux modalités de prélèvement de l'offre, en contactant Le Point :

- par courriel : abo@lepoint.fr
 - par téléphone : 01 44 10 10 00
 - par courrier : Le Point - Service abonnements, CS 50002, 59718 Lille Cedex 9
- Les conditions de résiliation s'articulent en fonction du rythme de prélèvements

bancaires : sera opéré un reversement au prorata des sommes encaissées pour les prestations restant dues. - Pour un abonnement à durée déterminée, le Client recevra une offre de réabonnement à échéance de son contrat d'abonnement.

Le Client est informé qu'en cas de résiliation d'un abonnement souscrit à durée déterminée et dont le paiement a été réalisé par des prélèvements échelonnés ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Le Client est informé qu'en cas de résiliation d'un abonnement souscrit à durée déterminée et dont le paiement a été réalisé comptant, ce dernier ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas de décès. Dans ces dernier cas, il sera opéré un reversement au prorata des sommes encaissées pour les prestations restant dues. Les différentes durées dépendent des offres choisies par le Client.

En cas de décès du Client, un membre de sa famille pourra contacter Le Point afin de :

- poursuivre l'abonnement dans ce cas, Le Point se chargera d'effectuer toutes les modifications nécessaires en ce sens (nom, adresse de livraison, moyen de paiement, etc.), ou
- mettre fin à l'abonnement et obtenir un remboursement au prorata des mois dont le Client décédé n'a pas bénéficié. Suivant l'abonnement souscrit, Le Point se réserve le droit de demander un avis de décès pour procéder à la résiliation de l'abonnement en question.

Article 14. Droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai légal de rétractation de quatorze (14) jours pour déclarer qu'il souhaite retourner les Produits et Services ne lui convenant pas, sans avoir à motiver sa décision.

Conformément à l'article L. 221-28 10° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas pour les contrats de « fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines, sauf s'il s'agit d'un contrat d'abonnement ». Par conséquent, le droit de rétractation ne s'applique pas à l'achat de numéros hors-séries ou de numéro acheté à l'unité.

Ce délai de rétractation court à compter de la date à laquelle le Client (ou un tiers qu'il a désigné et qui n'est pas le transporteur) a physiquement pris possession du (ou des) Produit(s).

Le Client est invité à utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition par les Services Publics et disponible à l'URL suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38397>.

Ce formulaire peut être envoyé par e-mail à l'adresse contact@lepoint.fr ou à l'adresse postale suivante : Le Point, Service abonnement, 1 boulevard Victor, 75015 Paris.

Au cas particulier des abonnements dont la livraison est régulière pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier numéro.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le droit de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception des frais de renvoi du produit qui sont à la charge du Client.

Les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état, accompagnés de la facture à l'adresse suivante : Le Point, Service abonnement, 1 boulevard Victor, 75015 Paris.

Le remboursement du ou des Produit(s) ou Service(s) concerné(s) sera effectué par Le Point dans les meilleurs délais à compter de la demande du Client ou de la date de réception du formulaire de rétractation en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf indication contraire par le Client.